

Informations de base	
2010/2301(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
UE - Chine: échange inégal ?	
Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales Zone géographique Chine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	INTA Commerce international	DE SARNEZ Marielle (ALDE)	26/10/2010
		Rapporteur(e) fictif/fictive WINKLER Iuliu (PPE) MENÉNDEZ DEL VALLE Emilio (S&D) STURDY Robert (ECR)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement	ZAHRADIL Jan (ECR)	09/12/2010
	EMPL Emploi et affaires sociales	STERCKX Dirk (ALDE)	16/12/2010
	ITRE Industrie, recherche et énergie	JADOT Yannick (Verts/ALE)	27/06/2011
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	LØKKEGAARD Morten (ALDE)	02/02/2011
	DG de la Commission		Commissaire
Commission européenne	Commerce et sécurité économique	DE GUCHT Karel	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
16/12/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2012	Vote en commission		
20/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0141/2012	Résumé
22/05/2012	Débat en plénière		
23/05/2012	Décision du Parlement	T7-0218/2012	Résumé
23/05/2012	Résultat du vote au parlement		
23/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2301(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/7/04390

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission		PE460.639	17/06/2011	
Avis de la commission		PE469.725	23/11/2011	
Avis de la commission		PE470.054	24/11/2011	
Projet de rapport de la commission		PE478.356	02/12/2011	
Avis de la commission		PE467.016	08/12/2011	
Amendements déposés en commission		PE480.615	01/02/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0141/2012	20/04/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0218/2012	23/05/2012	Résumé

UE - Chine: échange inégal ?

2010/2301(INI) - 20/04/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Marielle DE SARNEZ (ADLE, FR) sur l'UE et la Chine: l'échange inégal ?

Les députés rappellent que l'Union européenne est la 1^{ère} destination des exportations chinoises, qui ont crû de 39,5% entre 2009 et 2010. Avec un **commerce total de quelque 395 milliards EUR en 2010**, les députés constatent un net déséquilibre commercial en faveur de la Chine depuis 1997. En effet, ce déficit s'est élevé à 168,8 milliards EUR en 2010 contre 49 milliards en 2000.

Les députés font également remarquer que le montant des investissements étrangers de l'Union en Chine était de 4,9 milliards EUR en 2010 pendant que le montant des investissements étrangers de la Chine dans l'Union était de 900 millions EUR, la même année.

Pour faire face à l'important déséquilibre commercial entre l'Union européenne et la Chine, les députés se sont engagés dans une réflexion destinée à rééquilibrer les échanges entre les parties. Les mesures suivantes sont ainsi envisagées :

Améliorer l'accès aux marchés : saluant le renforcement des relations économiques entre l'Union européenne et la Chine, les députés demandent à la Commission :

- d'appliquer le principe de réciprocité dans la politique commerciale commune de l'UE avec les pays émergents tels que la Chine pour rétablir une concurrence équitable ;
- de mettre en place un véritable partenariat entre l'Union et la Chine ;
- de coopérer avec le gouvernement chinois en vue d'éliminer tous les obstacles aux échanges **avant 2016**, année où l'OMC devrait accorder le statut d'économie de marché à la Chine.

Face aux nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires du marché chinois (discriminations à l'égard des opérateurs étrangers dans le secteur bancaire, manque de transparence des règles techniques et des procédures d'évaluation de conformité,...), les députés souhaitent que la Chine adapte ses programmes d'aides d'État aux règles pertinentes de l'OMC, sachant que **ce pays profite largement d'avantages commerciaux par rapport à l'Union du fait de subventions publiques ciblées**. La Commission est ainsi appelée à réformer le règlement antisubventions afin que l'Union puisse réagir efficacement aux grands défis posés par la Chine dans ce domaine. De même, les députés s'inquiètent du manque de prévisibilité et de publicité des règles et normes techniques de certification s'appliquant aux produits, créant des obstacles considérables au commerce pour les entreprises exportant en Chine. Ils invitent dès lors ce pays à adopter les normes internationales relatives aux produits et aux services afin de promouvoir des échanges accrus entre la Chine et les autres pays. Il convient également d'assurer **la conformité des importations chinoises par rapport aux normes européennes applicables aux produits alimentaires et non alimentaires**.

Les députés constatent par ailleurs **la difficulté d'accès aux marchés publics chinois** pour les entreprises étrangères alors que l'accès aux marchés publics européens est garanti. Ils estiment qu'il y a là une forme de concurrence déloyale des entreprises chinoises, en mesure de proposer des offres nettement plus avantageuses que celles des opérateurs européens, notamment grâce à des aides d'État déguisées. **Ils encouragent dès lors la Commission à élaborer un instrument européen, si possible en 2012, pour assurer la réciprocité dans le domaine de l'ouverture des marchés publics.**

Les députés estiment qu'il est en outre nécessaire de :

- renforcer les instruments destinés à encourager, coordonner et soutenir l'accès des PME européennes au marché chinois ;
- convaincre la Chine de devenir signataire de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ;
- pousser la Chine à réformer son système d'implantation pour les entreprises étrangères (système de coentreprise lié au transfert obligatoire de technologies) ;
- recourir, autant que de besoin, aux instruments de défense commerciale comme les **mesures antidumping**, antisubventions ou de sauvegarde afin d'assurer des conditions équitables aux échanges UE-Chine.

Défendre les intérêts industriels européens (DPI) : les députés déplorent l'insuffisante protection des DPI en Chine et regrettent le manque de moyens mis à disposition des entreprises européennes, notamment les PME, pour lutter efficacement contre les infractions aux DPI. Les députés appellent dès lors la Commission et les États membres à **mieux défendre les DPI** dans toutes les organisations multilatérales dont la Chine est membre (l'OMC, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

Ils souhaitent en particulier que :

- la Chine continue de transposer dans sa législation nationale le droit international en matière de protection des DPI et de lutte contre la contrefaçon et le piratage ;
- la Commission et les États membres favorisent la coopération douanière avec la Chine notamment pour la saisie des marchandises contrefaites.

Constatant que la Chine produisait quelque **97% des terres rares utilisées dans le monde**, les députés appellent ce pays à garantir des méthodes de production durables et un accès équitable au marché à ses partenaires commerciaux. Ils invitent la Commission à prêter une attention particulière à toute restriction éventuelle de la Chine quant à l'exportation de ses matières premières et demandent à la Commission de développer une stratégie européenne de bonne gestion des matières premières passant par l'augmentation de l'efficacité énergétique, le recyclage, l'utilisation plus efficace des ressources et le développement de la coopération industrielle dans les secteurs d'avenir et d'innovation de l'économie verte.

Dans la foulée, les députés invitent la Commission à négocier **un accord d'investissement UE-Chine ambitieux et équilibré visant à créer un meilleur environnement pour les investisseurs européens en Chine**. Cet accord devrait se fonder sur la position du Parlement du 6 avril 2011 sur la [future politique européenne en matière d'investissements internationaux](#). Ils insistent en outre sur la création de partenariats entre les universités chinoises et les entreprises de l'Union afin d'améliorer l'innovation en Chine.

Aplanir la concurrence monétaire : les députés font observer que **la Chine détient des dettes souveraines de pays membres de la zone euro**. Vu l'importance que prend maintenant cette situation, les députés estiment qu'il est urgent que la Commission entame des discussions avec la Banque centrale européenne (BCE) et les États membres sur **la création d'un système coordonné pour identifier les détenteurs de dette souveraine**. Ils

craignent en effet que les capacités de négociation de l'Union dans le cadre de négociations commerciales avec la Chine ne soient compromises par sa contribution à la stabilisation financière de la zone euro.

Parallèlement, les députés soulignent que la sous-évaluation et la non-convertibilité alléguées du yuan peuvent apporter un avantage concurrentiel déloyal aux exportations chinoises, étant donné que la Chine détient un tiers des réserves mondiales de change. Ils demandent dès lors un **renforcement de la régulation financière internationale applicable aux États du G20**, sous peine de mettre en péril la stabilité économique et commerciale mondiale. Ils appellent également la Chine à **laisser apprécier le yuan** pour qu'il atteigne un taux de change approprié.

Vers un nouveau cadre institutionnel des relations commerciales UE-Chine : les députés demandent aux États membres de s'assurer par des mécanismes de surveillance appropriés que les entreprises étrangères opérant dans l'Union respectent toute la législation en vigueur dans le marché unique, **y compris les normes sociales et environnementales**, veillent à la protection des brevets et contribuent à promouvoir la durabilité de l'emploi. Ils invitent la Commission et les États membres à créer un organisme chargé d'évaluer les investissements stratégiques étrangers *ex ante* sur le modèle du Comité pour l'investissement étranger aux États-Unis (CFIUS) afin d'avoir une vision claire des entreprises opérant et investissant sur son sol. Les députés demandent également que l'Union agisse au sein de tous les organismes internationaux (OMS, OIT et Nations unies), pour mettre en œuvre un processus de réforme visant à inclure des **normes contraignantes** en matière sociale, sanitaire et environnementale dans le cadre de l'OMC.

Parallèlement, les députés déplorent le manque de coordination du cadre institutionnel des relations commerciales UE-Chine et appellent à réviser d'urgence l'organigramme des relations bilatérales, de manière à éviter les doublons au niveau des innombrables groupes de travail, dialogues et autres organes formels et informels existant dans ce domaine.

Les députés demandent encore :

- **que l'on évite les transferts forcés de technologie en Chine** ;
- que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent strictement les règles et normes européennes.

Évaluer le rôle mondial de la Chine : vu l'influence croissante de la Chine sur la scène du commerce international, les députés appellent l'Union à rester vigilante quant à l'impact politique, économique, social et environnemental des investissements croissants de la Chine dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique et en Amérique latine.

Par ailleurs, les députés craignent que certaines sociétés européennes n'investissent en Chine principalement à cause des faibles coûts de production dus à des normes moins rigoureuses dans les domaines social, environnemental et des droits de l'homme. Ils appellent dès lors les États membres à faire appliquer les normes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) par les sociétés européennes opérant en Chine. Dans le meilleur intérêt des pays en développement, ainsi que de la concurrence et de la croissance mondiales, les entreprises et les opérateurs de l'Union qui cherchent à entrer en concurrence avec la Chine dans des relations économiques et commerciales avec des pays en développement devraient en outre proposer des offres qui présentent **le plus d'intérêt en terme de durabilité et d'avantages à long terme**, notamment sur les aspects environnementaux, sociaux, de droits de l'homme et de gouvernance. Sachant en outre que la Chine est le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, les députés demandent à l'Union de proposer au sein des organisations internationales que les aspects écologiques et les objectifs en matière de changement climatique soient inclus dans les discussions sur les échanges internationaux. Ils encouragent également l'UE et la Chine à développer un dialogue stratégique plus étroit et plus responsable sur les droits de l'homme.

Renforcer l'UE face à la concurrence mondiale : les députés demandent que l'Union développe une politique industrielle commune ambitieuse fondée sur la stimulation de la recherche et de l'innovation, bénéficiant de financements innovants (*project bonds*) et soutenant le développement des PME. Ils appellent en outre l'Union à :

- **valoriser la production européenne** en fournissant des informations de meilleure qualité aux consommateurs, notamment par l'adoption du règlement "**marquage d'origine**" ;
- parler d'une seule voix afin d'éviter que des partenariats et accords bilatéraux viennent affaiblir la position de l'Union ;
- mettre en œuvre une stratégie de long terme vis-à-vis de la Chine, assurant la coordination opérationnelle à la fois entre les institutions de l'Union et entre l'Union et les États membres ;
- développer avec la Chine une coopération approfondie dans les domaines de la sécurité des produits ;
- favoriser le règlement des différends avec la Chine au sein de l'OMC.

UE - Chine: échange inégal ?

2010/2301(INI) - 23/05/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'UE et la Chine: l'échange inégal ?

Le Parlement rappelle que l'Union européenne est la 1^{ère} destination des exportations chinoises, qui ont crû de 39,5% entre 2009 et 2010. Avec un **commerce total de quelque 395 milliards EUR en 2010**, le Parlement constate un net déséquilibre commercial en faveur de la Chine depuis 1997. En effet, ce déficit s'est élevé à 168,8 milliards EUR en 2010 contre 49 milliards en 2000.

Il fait également remarquer que le montant des investissements étrangers de l'Union en Chine était de 4,9 milliards EUR en 2010 pendant que le montant des investissements étrangers de la Chine dans l'Union était de 900 millions EUR, la même année.

Pour faire face à l'important déséquilibre commercial entre l'Union européenne et la Chine, le Parlement s'est engagé dans une réflexion destinée à rééquilibrer les échanges entre les parties. Les mesures suivantes sont ainsi envisagées :

Améliorer l'accès aux marchés : saluant le renforcement des relations économiques entre l'Union européenne et la Chine, le Parlement demande à la Commission de mettre en place un véritable partenariat entre l'Union et à la Chine. Il insiste pour que la Commission applique **le principe de réciprocité dans la politique commerciale commune de l'UE avec les pays développés et émergents tels que la Chine** pour rétablir une concurrence équitable et garantir une meilleure application des mêmes règles pour tous. Le Parlement constate également que l'économie chinoise ne remplit pas les critères de l'économie de marché telle que définie par l'OMC. Il invite dès lors la Commission à coopérer avec le gouvernement chinois en vue **d'éliminer tous les obstacles restants avant 2016**, année où l'OMC devrait accorder le statut d'économie de marché à la Chine. Pour le Parlement, ce statut ne devrait être accordé à la Chine avant cette date que si cette dernière remplit tous les critères et l'Union devrait en réaliser une évaluation régulière, sous forme de rapports annuels.

Face aux nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires du marché chinois (discriminations à l'égard des opérateurs étrangers dans le secteur bancaire, manque de transparence des règles techniques et des procédures d'évaluation de conformité,...), le Parlement souhaite que la Chine adapte ses programmes d'aides d'État aux règles pertinentes de l'OMC, sachant que **ce pays profite largement d'avantages commerciaux par rapport à l'Union du fait de subventions publiques ciblées**. La Commission est ainsi appelée à réformer le règlement antisubventions afin que l'Union puisse réagir efficacement aux grands défis posés par la Chine dans ce domaine. De même, le Parlement s'inquiète du manque de prévisibilité et de publicité des règles et normes techniques de certification s'appliquant aux produits, créant des obstacles considérables au commerce pour les entreprises exportant en Chine. Il invite dès lors ce pays à adopter les normes internationales relatives aux produits et aux services afin de promouvoir des échanges accrus entre la Chine et les autres pays. Il convient également d'assurer **la conformité des importations chinoises par rapport aux normes européennes applicables aux produits alimentaires et non alimentaires**.

Le Parlement constate par ailleurs **la difficulté d'accès aux marchés publics chinois** pour les entreprises étrangères alors que l'accès aux marchés publics européens est garanti. Il estime qu'il y a là une forme de concurrence déloyale des entreprises chinoises, en mesure de proposer des offres nettement plus avantageuses que celles des opérateurs européens, notamment grâce à des aides d'État déguisées. **Il encourage dès lors la Commission à élaborer un instrument européen, si possible en 2012, pour assurer la réciprocité dans le domaine de l'ouverture des marchés publics.**

Le Parlement estime qu'il est en outre nécessaire de :

- renforcer les instruments destinés à encourager, coordonner et soutenir l'accès des PME européennes au marché chinois ;
- convaincre la Chine de devenir signataire de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ;
- pousser la Chine à réformer son système d'implantation pour les entreprises étrangères (système de **coentreprise** lié au transfert obligatoire de technologies stratégiques qui nuit à l'industrie européenne) ;
- recourir, autant que de besoin, aux instruments de défense commerciale comme les **mesures antidumping**, antisubventions ou de sauvegarde afin d'assurer des conditions équitables aux échanges UE-Chine.

Défendre les intérêts industriels européens (DPI) : le Parlement déplore l'insuffisante protection des DPI en Chine et regrette le manque de moyens mis à disposition des entreprises européennes, notamment les PME, pour lutter efficacement contre les infractions aux DPI. Il appelle dès lors la Commission et les États membres à **mieux défendre les DPI** dans toutes les organisations multilatérales dont la Chine est membre (l'OMC, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

Il souhaite en particulier que :

- la Chine continue de transposer dans sa législation nationale le droit international en matière de protection des DPI et de lutte contre la contrefaçon et le piratage ;
- la Commission et les États membres favorisent la coopération douanière avec la Chine notamment pour la saisie des marchandises contrefaites.

Le Parlement regrette notamment que la Chine n'ait pas pris part aux négociations de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA).

Constatant que la Chine produisait quelque **97% des terres rares utilisées dans le monde**, le Parlement appelle ce pays à garantir des méthodes de production durables et un accès équitable au marché à ses partenaires commerciaux. Il invite la Commission à prêter une attention particulière à toute restriction éventuelle de la Chine quant à l'exportation de ses matières premières et demande à la Commission de développer une **stratégie européenne de bonne gestion des matières premières** passant par l'augmentation de l'efficacité énergétique, le recyclage, l'utilisation plus efficace des ressources et le développement de la coopération industrielle dans les secteurs d'avenir et d'innovation de l'économie verte.

Dans la foulée, le Parlement invite la Commission à négocier **un accord d'investissement UE-Chine ambitieux et équilibré visant à créer un meilleur environnement pour les investisseurs européens en Chine**. Cet accord devrait se fonder sur la position du Parlement du 6 avril 2011 sur la [future politique européenne en matière d'investissements internationaux](#). Il insiste en outre sur la création de partenariats entre les universités chinoises et les entreprises de l'Union afin d'améliorer l'innovation en Chine.

Aplanir la concurrence monétaire : le Parlement fait observer que **la Chine détient des dettes souveraines de pays membres de la zone euro**. Vu l'importance que prend maintenant cette situation, il estime qu'il est urgent que la Commission entame des discussions avec la Banque centrale européenne (BCE) et les États membres sur **la création d'un système coordonné pour identifier les détenteurs de dette souveraine**. Il craint en effet que les capacités de négociation de l'Union dans le cadre de négociations commerciales avec la Chine ne soient compromises par sa contribution à la stabilisation financière de la zone euro.

Parallèlement, le Parlement souligne que la sous-évaluation et la non-convertibilité alléguées du yuan peuvent apporter un avantage concurrentiel déloyal aux exportations chinoises, étant donné que la Chine détient un tiers des réserves mondiales de change. Il demande dès lors un **renforcement de la régulation financière internationale applicable aux États du G20**, sous peine de mettre en péril la stabilité économique et commerciale mondiale. Il appelle également la Chine à **laisser apprécier le yuan** pour qu'il atteigne un taux de change approprié.

Vers un nouveau cadre institutionnel des relations commerciales UE-Chine : le Parlement demande aux États membres de s'assurer par des mécanismes de surveillance appropriés que les entreprises étrangères opérant dans l'Union respectent toute la législation en vigueur dans le marché unique, y compris les **normes sociales et environnementales**, veillent à la protection des brevets et contribuent à promouvoir la durabilité de l'emploi lorsqu'elles rachètent des entreprises européennes ou installent des filiales dans l'Union. Il invite notamment la Commission et les États membres à créer un **organisme chargé d'évaluer les investissements stratégiques étrangers** *ex ante* sur le modèle du Comité pour l'investissement étranger aux États-Unis (CFIUS) **afin d'avoir une vision claire des entreprises opérant et investissant sur son sol**. Il demande également que l'Union agisse au sein de tous les organismes internationaux (OMS, OIT et Nations unies), pour mettre en œuvre un processus de réforme visant à inclure des **normes contraignantes** en matière sociale, sanitaire et environnementale dans le cadre de l'OMC.

Parallèlement, le Parlement déplore le manque de coordination du cadre institutionnel des relations commerciales UE-Chine et appelle à réviser d'urgence l'organigramme des relations bilatérales, de manière à éviter les doublons au niveau des innombrables groupes de travail, dialogues et autres organes formels et informels existant dans ce domaine.

Il demande encore :

- **que l'on évite les transferts forcés de technologie en Chine** : dans ce contexte, le Parlement appelle à la conclusion rapide de la procédure de coopération renforcée en matière de **brevet communautaire** ;
- **que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent strictement les règles et normes européennes** : dans ce contexte, le Parlement demande à la Commission de proposer un scénario, conforme aux règles de l'OMC, d'introduction progressive **d'un mécanisme de conditionnalité aux échanges** et/ou d'un ensemble de mesures **d'ajustement aux frontières pour les biens originaires de pays tiers qui ne respecteraient pas ces normes**.

Évaluer le rôle mondial de la Chine : vu l'influence croissante de la Chine sur la scène du commerce international, le Parlement appelle l'Union à rester vigilante quant à l'impact politique, économique, social et environnemental des investissements croissants de la Chine dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique et en Amérique latine.

Par ailleurs, le Parlement craint que certaines sociétés européennes n'investissent en Chine principalement à cause des faibles coûts de production dus à des normes moins rigoureuses dans les domaines social, environnemental et des droits de l'homme. Il appelle dès lors les États membres à faire appliquer les normes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) par les sociétés européennes opérant en Chine. Dans le meilleur intérêt des pays en développement, ainsi que de la concurrence et de la croissance mondiales, les entreprises et les opérateurs de l'Union qui cherchent à entrer en concurrence avec la Chine dans des relations économiques et commerciales avec des pays en développement devraient en outre proposer des offres qui présentent **le plus d'intérêt en terme de durabilité et d'avantages à long terme**, notamment sur les aspects environnementaux, sociaux, de droits de l'homme et de gouvernance. Sachant en outre que la Chine est le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, le Parlement demande à l'Union de proposer au sein des organisations internationales que les aspects écologiques et les objectifs en matière de changement climatique soient inclus dans les discussions sur les échanges internationaux. Il encourage également l'UE et la Chine à développer un dialogue stratégique plus étroit et plus responsable sur les droits de l'homme.

Renforcer l'UE face à la concurrence mondiale : le Parlement demande que l'Union développe une politique industrielle commune ambitieuse fondée sur la stimulation de la recherche et de l'innovation, bénéficiant de financements innovants (*project bonds*) et soutenant le développement des PME. Il appelle en outre l'Union à :

- **valoriser la production européenne** en fournissant des informations de meilleure qualité aux consommateurs, notamment par l'adoption du règlement **"marquage d'origine"** ;
- développer avec la Chine une coopération approfondie dans les domaines de la sécurité des produits ;
- favoriser le règlement des différends avec la Chine au sein de l'OMC.

Le Parlement demande enfin que **l'Union parle d'une seule voix afin d'éviter que des partenariats et accords bilatéraux viennent affaiblir sa position**. Il exhorte dès lors la Commission à coopérer étroitement avec les États membres lors de la définition de leurs politiques commerciales et de leurs relations avec la Chine et demande que l'Union mette en œuvre une stratégie de long terme vis-à-vis de la Chine, assurant la coordination opérationnelle à la fois entre les institutions de l'Union et entre l'Union et les États membres.

À noter qu'un projet de résolution de remplacement du groupe Verts/ALE a été proposée et rejetée en Plénière.